

2^e Tournoi Régional du GEPL

Samedi 18 Avril 2026



RÈGLEMENT

Homologation n°2388/2025-R

**Gymnase Municipal et Salle spécifique TT
1228, Rue Verte
45640 SANDILLON**

Organisateur : M. Vincent GAUTHIER
Téléphone : 06-31-11-90-81
Courriel : vincent-gauthier@hotmail.fr

JA : M. Xavier MESTDAGH
Téléphone : 06-50-48-88-70
Courriel : xavetsteph@wanadoo.fr

Article 1 – Le GEPL (Groupement Employeur Pongiste du Loiret) et ses clubs adhérents : Chateauneuf TT, US Sandillon TT et USM Saran TT, organisent le samedi 18 avril 2026 un tournoi régional **ouvert à tous les licenciés « Compétition » FFTT de la région Centre-Val de Loire** au gymnase de Sandillon situé 1228, Rue Verte. Le numéro d'homologation du tournoi est le 2388/2025-R. Il sera juge-arbitré par M. Xavier MESTDAGH (06-50-48-88-70) assisté par M. Stéphane TABILLON (JA 1).

Article 2 - Ce tournoi comprendra les tableaux suivants

Tableau	Horaires (Pointage)	Tarif	Nombre de joueurs	Dotations		
				1 ^{er}	2 ^e	3 ^e et 4 ^e
A	500-699	9h	8€	48	50€	20€
B	500-899	10h30	8€	48	50€	20€
C	500-1099	12h	8€	48	60€	30€
D	500-1499	9h	8€	48	80€	40€
E	500-1999	10h30	10€	48	100€	50€
F	Poussins – Benjamins – Minimes	12h	7€	24	Lot	Lot
G	Open Féminin	13h	7€	24	60€	30€

Article 3 - **Les engagements** devront parvenir aux organisateurs **au plus tard le vendredi 17 avril à 19h15**.

Inscription et paiements se font directement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/gepl/evenements/2e-tournoi-regional-du-gepl>

Renseignements et inscription sur liste d'attente auprès de Vincent GAUTHIER : 06-31-11-90-81 ou vincent-gauthier@hotmail.fr

Une confirmation d'inscription à vos tableaux, une fois le paiement validé, vous sera renvoyée par courriel. Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée des paiements.

En cas de forfait, le joueur empêché doit prévenir au plus tôt l'organisateur pour permettre le repêchage d'un joueur sur liste d'attente. Les remplacements dans les tableaux seront communiqués par SMS et devront être validés par le paiement du tableau concerné en ligne ou sur place (si remplacement le jour même du tournoi).

Aucune inscription (sauf tableau incomplet – Voir article 7) ne sera prise sur place.
Les classements officiels pris en compte sont ceux de la saison 2025-2026 Phase 2.

Article 4 – Le tournoi se déroulera sur 24 tables (2 salles : Gymnase – 16 tables – et salle spécifique – 8 tables). Les balles agréées ITTF seront fournies par les organisateurs.

Article 5 – Les participants devront être en mesure de présenter une licence en règle pour la saison sportive en cours (Certification médicale à jour). Un joueur ne pouvant pas justifier sa licenciation ou sa certification médicale à jour ne sera pas autorisé à jouer.

Il se tiendra également dans le respect du présent règlement dont chaque participant sera supposé avoir pris connaissance avant son inscription, **l'inscription au tournoi valant acceptation du présent règlement.**

Article 6 – Le tournoi appliquera les règlements sportifs FFTT.

Le port d'une tenue sportive respectant le règlement FFTT et des chaussures adaptées à la pratique du sport en salle sont obligatoires (Les maillots, shorts et jupettes de couleur blanche ne seront pas acceptés. Les chaussures de ville sont interdites ainsi que les semelles noires).

Les revêtements utilisés par les joueurs doivent être sur la liste des revêtements autorisés par l'ITTF et ne doivent pas avoir subi de dégradations ou de modifications sous peine d'être refusé par le JA.

Article 7 – Chaque joueur pourra participer à trois tableaux maximum durant la journée à condition que ceux-ci débutent à des horaires différents.

Aucun engagement ne sera pris sur place sauf exception : Tableaux incomplets le jour du tournoi après validation par le JA dans la limite des trois tableaux maximum par participants.

Les féminines peuvent participer à deux tableaux mixtes en fonction de leur points licence en plus de leur engagement obligatoire dans le tableau G (Open Féminin).

Les poussin.e.s ne peuvent participer qu'au tableau F (Poussins-Benjamins-Minimes).

L'inscription des participants devra être réglée au plus tard lors du pointage à l'entrée dans le gymnase. Seuls les règlements en espèces seront acceptés sur place.

Article 8 – Les poules seront composées de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau à élimination directe.

Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches dans tous les tableaux.

Les parties jouées seront prises en compte dans le classement FFTT des joueurs participants au coefficient de 0,5.

Article 9 – Les tableaux débuteront 30 minutes maximum après l'horaire de pointage indiqué.

Tout joueur ne se présentant pas au maximum cinq minutes après le 2^e appel sera déclaré perdant.

Article 10 – Chaque match de poule est arbitré par le 3^e joueur. Il sera demandé au perdant des tableaux à élimination direct d'arbitrer un match du tour suivant. Des arbitres volontaires seront demandés pour arbitrer les demi-finales et finales de chaque tableau.

Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du JA pour rendre la feuille de résultat, le vainqueur de la rencontre sera entouré sur la feuille de partie.

Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré sous peine d'exclusion définitive de la compétition.

Article 11 - Les finales se feront au fur et à mesure de l'avancement des tableaux. **Les lots seront remis à l'issue des finales avec podium.**

Article 12 – Tous les litiges seront tranchés par le JA. Les décisions du JA sont sans appel.

Article 13 – Tout participant montrant un comportement antisportif sera sanctionné de façon graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi. En ce dernier cas, aucun remboursement ne peut être effectué pour les tableaux restants.

En cas de détérioration du matériel, les frais de réparation seront à la charge de celui ou de celle qui en serait l'auteur.

Article 14 – Les dotations seront réduites de 50 % pour tous les tableaux qui seraient remplis à moins de 60 %. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les tableaux qui auraient un taux de remplissage inférieur à 25 %.

La dotation totale du tournoi est de 780€.

Article 15 – Les participants acceptent la diffusion de photos dans les différents médias (PQR, Réseaux sociaux des clubs organisateurs, etc.) sauf avis explicite et écrit.

Article 16 – Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident (vol, accident, etc.) pouvant survenir dans l'enceinte ou aux abords du gymnase. Des vestiaires avec douche seront à disposition des participants. Le gymnase comporte 200 places en tribune. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans le complexe sportif. Des places de stationnement sont disponibles sur le parking devant le gymnase (Pensez à covoiturer).

Article 17 – Une buvette sera tenue sur place durant toute la journée et proposera boissons et restauration. Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner, la journée de tournoi se déroule en continue. Il est formellement interdit de manger dans les aires de jeux.